



Communiqué de Presse
Information réglementée

KKO International fait appel de la décision du Tribunal de Commerce

Paris, le 20 janvier 2022 – KKO INTERNATIONAL (FR0013374667 – ALKKO – PEA-PME) : Le Tribunal de commerce, par un jugement du 16 décembre 2021, a partiellement fait droit aux demandes du fonds EHGO à l'encontre de la société KKO INTERNATIONAL dans le litige qui oppose les deux parties depuis 2019.

Pour des motifs de fait et de droit qu'elle estime sérieux, la société a décidé de faire appel de cette décision.

Le Tribunal a, également, débouté les parties de certaines de leurs demandes ; il a notamment rejeté la demande de dommages et intérêts du fonds EHGO.

Contrairement à certaines rumeurs, cette décision ne remet en cause ni la continuité de l'exploitation de KKO International et de ses filiales, ni le développement particulièrement porteur des activités du groupe. KKO International communiquera prochainement sur lesdites perspectives.

KKO International se réserve, par ailleurs, le droit de poursuivre toute personne ayant contribué ou contribuant à faire circuler des rumeurs, ayant cherché ou cherchant à déstabiliser la société ou à exercer une influence sur le cours de l'action.

La décision du 16 décembre 2021, rendue par la 6ème Chambre du Tribunal de Commerce de Paris, peut être consultée: https://kko-international.com/s/DD_LE_20_21_12_17_20_21_00_09_95_05_9701.pdf

A propos de KKO INTERNATIONAL

KKO INTERNATIONAL exploite l'une des plus importantes plantations de cacao au monde, basée en Côte d'Ivoire. Le Groupe associe les pratiques innovantes de l'agriculture raisonnée et un mode d'exploitation écologiquement et socialement responsable, qui en font un modèle d'entreprise unique dans la filière, à même d'assurer qualité et traçabilité de la fève, ainsi que sa transformation.

www.kko-international.com | Suivez nous sur Twitter et Instagram : [@kko_int](https://twitter.com/kko_int)

Alternext Paris

Isin : FR0013374667 – ALKKO
Éligible au PEA-PME

KKO INTERNATIONAL

info@kko-international.com

